

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence:
20171211AG30

Objet de la délibération
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 SEPTEMBRE 2017

Nombre de membres			
Afférents:	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité.
Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 SEPTEMBRE 2017

Vu l'article 17.2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

L'Assemblée Générale décide d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 15 septembre 2017 (annexé).

Annexe : Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2017

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

Chaumont, le 15 septembre 2017

Assemblée générale PROCES-VERBAL

ANNEXE à la délibération
n° 20171211AG30

Référence : 20170915-AG

L'Assemblée générale du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » s'est tenue le 15 septembre 2017 à 16h00, dans ses locaux 1 place Emile Goguenheim 52000 Chaumont.

Membres présents (2) :

- Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont
- M. Laurent INNOCENZI, représentant du Ministère de la Culture

Membre excusé (1) :

- M. Pascal MANGIN, représentant de la Région Grand Est

Participaient également (3) :

Président du Signe : M. Evrard DIDIER

Commissaire du Gouvernement : Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ

Ministère de la Culture : Mme Isabelle DELAMONT

Préfecture de la Haute-Marne : Mme Catherine CLERC, M. Adnan LAAMACH

DDFIP de la Haute-Marne : M. Olivier INVERNIZZI, M. Nicolas SERRAND

GIP le Signe, centre national du graphisme : Mme Hélène CHARBONNIER

Agent comptable : M. Jacques ROSSELLE.

Deux membres sont afférents votants. La règle de quorum est satisfaite, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

M. Evrard DIDIER, en tant que Président du Groupement d'intérêt public, préside la séance.

Mme Christine GUILLEMY, représentante de la Ville de Chaumont, est nommée Secrétaire de séance.

Chacun des membres dispose d'une tablette avec l'ensemble des documents pour la séance.

Avec l'accord des membres présents, la séance est enregistrée.

Décisions de l'Assemblée générale

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 mars 2017 (délibération 20170915-AG-13)
L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal de la précédente séance en date du 17 mars 2017, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constituante en date du 17 mars 2017.
2. Décision relative au règlement intérieur des instances de gouvernance (délibération 20170915-AG-14).

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver la création du règlement intérieur des instances de gouvernance.

3. Finances
 - 3.1. Décision relative à l'autorisation à Décision Modificative du Budget 2017 (délibération 20170915-AG-15)
La décision modificative revêt le budget de fonctionnement à la baisse (- 89 350 €), porté à 1 374 994 €, tandis que le budget d'investissement est quant à lui revu à la hausse (+ 14 658,93 €), s'élevant à 38 209,93 €. L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative numéro 1 apportée au budget primitif 2017 du Signe, centre national du graphisme.
 - 3.2. Décision relative à l'autorisation à solliciter des aides publiques et privées (délibération 20170915-AG-16)
L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de donner l'autorisation à la Direction générale du Signe :
 - à solliciter les aides financières publiques et privées pour ces différents projets auprès des partenaires considérés;
 - à signer tous les documents relatifs à leur mise en place.
4. Ressources Humaines
 - 4.1. Décision relative à la modification du tableau des effectifs (délibération 20170915-AG-17)
L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, des modifications à apporter au tableau des effectifs voté lors de la dernière séance du 17 mars 2017.
 - 4.2. Décision relative à l'adoption d'un organigramme (délibération 20170915-AG-18)
L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de l'adoption de l'organigramme du Signe, centre national du graphisme.
 - 4.3. Décision relative à la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire) (délibération 20170915-AG-19)
Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :
 - l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle,
 - le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité par une voix (un membre ne prend pas part aux votes), de l'instauration du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) pour les agents du Signe, centre national du graphisme et d'en déterminer les critères d'attribution.
 - 4.4. Décision relative à la modification du règlement intérieur du temps de travail (délibération 20170915-AG-20)
L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications à apporter au règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme.
 - 4.5. Décision relative à la mise en place des astreintes pour les agents du Signe (délibération 20170915-AG-21)
L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, de l'organisation des astreintes du personnel comme suit :
Mise en place de période d'astreinte dans le cas suivant :
 - Surveillance du bâtiment (astreinte de sécurité)Périodicité, roulement, horaires et délai de prévenances :
 - Les astreintes sont nécessaires quotidiennement 24 heures sur 24 et sont organisées par semaines complètes.

- L'astreinte de sécurité qui est imposée avec un délai de prévenance inférieur à quinze jours de sa date de réalisation entraîne une majoration du taux de l'indemnisation ou de la compensation horaire en appliquant un coefficient de 1,5.

Personnels concernés :

- Tous les agents occupant un poste ouvert au tableau des emplois et des effectifs du Signe, centre national du graphisme.

Modalités de rémunération ou de compensation des astreintes :

Indemnité d'astreinte de sécurité :

- 149,48 euros par semaine complète
- 109,28 euros du vendredi soir au lundi matin
- 45 euros du lundi matin au vendredi soir
- 34,85 euros un samedi
- 43,38 euros un dimanche ou un jour férié
- 10,05 euros une nuit de semaine

Modalités de compensation des interventions et déplacements réalisés au cours de l'astreinte

La compensation en temps d'une intervention s'effectue selon les modalités suivantes :

- Compensation d'intervention effectuée pendant une astreinte de sécurité :

Les repos compensateurs accordés en contrepartie d'une intervention correspondent au nombre d'heures de travail effectif majoré de 10 % pour les heures effectuées les jours de semaine ainsi que les samedis ou majoré de 25 % pour les heures effectuées les nuits, les dimanches et les jours fériés.

Les taux des indemnités seront revalorisés automatiquement, sans autre délibération, en fonction des revalorisations réglementaires qui pourraient intervenir.

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'autoriser la Direction générale du Signe, centre national du graphisme à inscrire les crédits nécessaires au budget ainsi qu'à signer tout document utile afférent à ce dossier.

4.6. Décision relative au recrutement de stagiaires de l'enseignement (délibération 20170915-AG-22)

Des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein du Signe, centre national du graphisme, pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il est précisé que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de la Direction générale sur le travail à fournir.

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité d'adopter :

- les conditions citées ci-dessus dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du Signe, centre national du graphisme
- l'institution du versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis selon les conditions prévues par les textes en vigueur
- l'autorisation donnée à la Direction générale de signer les conventions correspondantes
- l'autorisation donnée à la Direction générale d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

4.7. Décision relative au règlement intérieur de formation (délibération 20170915-AG-23)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter la mise en place d'un règlement intérieur de formation.

4.8. Décision relative aux modalités de départ en missions des agents du Signe (délibération 20170915-AG-24)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'adopter la procédure de départ en mission pour l'ensemble des agents du Signe, et des modalités de remboursement des frais afférents à ces missions.

4.9. Décision relative à la demande d'agrément permettant l'accueil de services civiques (délibération 20170915-AG-25)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'autoriser la Direction générale du Signe, centre national du graphisme :

- à introduire un dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du Service Civique sur l'ensemble des domaines d'intervention
- à accueillir des jeunes en service civique volontaire, avec démarrage dès que possible de la mission après réception de l'agrément
- à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application
- à engager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre des missions ainsi qu'à promouvoir et valoriser le dispositif et ses acteurs, notamment auprès des jeunes
- à verser à chaque jeune recruté une indemnité mensuelle conformément aux textes en vigueur et à inscrire au budget les crédits correspondants.

5. Administration générale

5.1. Décision relative à l'utilisation des logotypes des membres constitutifs sur les supports de communication (délibération 20170915-AG-26)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité, que les logotypes des partenaires publics doivent obligatoirement figurer sur les affiches d'expositions organisées par le groupement en 2017, dans le respect des chartes graphiques fixées par chaque partenaire, et prendra une décision lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale pour les expositions prévues à compter du 1^{er} janvier 2018.

5.2. Décision relative à l'acquisition d'une licence IV dans le cadre de l'exploitation du café (délibération 20170915-AG-27)

La Directrice Générale est titulaire d'un permis d'exploitation en date du 2 août 2017, délivré par UMiH Formation (Troyes, n° d'organisme: 11753742275). Afin d'ouvrir un débit de boissons à consommer sur place situé au rez-de-chaussée du Signe, l'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'autoriser la Direction Générale du Signe d'acquiescer une licence de 4^{ème} catégorie, le quota de licence de 3^{ème} catégorie étant atteint sur le territoire de la Ville de Chaumont.

5.3. Décision relative à la demande de délivrance d'une licence d'entrepreneur de spectacles vivants (délibération 20170915-AG-28)

L'activité étant exercée par le Signe, personne morale, la Directrice générale ayant suivi un stage de formation à la sécurité des spectacles nécessaire en tant que dirigeante, l'Assemblée générale décide, à l'unanimité, d'autoriser la Direction Générale à :

- mettre en œuvre les démarches nécessaires afin d'obtenir la licence d'entrepreneur du spectacle pour le Signe, centre national du graphisme
- signer tous les documents relatifs à la mise en place de ce dossier.

5.4. Décision relative à la demande de labellisation Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National (délibération 20170915-AG-29)

L'Assemblée générale décide, à l'unanimité,

- d'engager la démarche de labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national » conformément à la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, et à son décret relatif au label « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».
- d'autoriser la Direction Générale à signer tous les documents relatifs à leur mise en place.

Le Président du Signe adresse ses remerciements aux membres pour leur présence à cette séance.

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG38

Objet de la délibération
DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité Pour : 3 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20170317-AG-2 du 17 mars 2017 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration peut exercer, par délégation de l'Assemblée Générale, toute compétence normalement dévolue à celle-ci, sous réserve des compétences exclusives listées à l'article 17-2 de la convention constitutive, qui concernent la gouvernance du Groupement.

En date du 17 mars 2017, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement et en particulier les compétences suivantes :

- Il détermine la politique d'acquisition des œuvres ou objets destinés à faire partie des collections;
- Il accepte ou refuse les dons et legs ;
- Il fixe les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par le Groupement ;
- Il engage le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclut les transactions à partir du seuil de 25 000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes) ;
- Il détermine les conditions générales de ventes ;
- Il adopte les grilles tarifaires relatives aux locations d'espace, billetterie d'exposition et ateliers pédagogiques.

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

Afin de donner les moyens au Conseil d'Administration d'exercer la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement, l'Assemblée Générale a décidé d'étendre cette délégation à l'ensemble de ses attributions à l'exception des compétences exclusives de l'Assemblée Générale pour lesquelles le Conseil d'Administration rend un avis. La délégation de la compétence générale au Conseil d'Administration permettra à ce dernier de se réunir de manière autonome sans nécessairement être suivi d'une Assemblée Générale.

Annexe : tableau récapitulatif des compétences des instances

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

7.1. CAVAG Annexe à la délibération
Tableau récapitulatif des délégations de l'Assemblée générale vers le Conseil d'Administration

	AG-CA du 17/03/2017	AG-CA du 15/09/2017	AG-CA du 11/12/2017
<p>Convention constitutive du GIP</p> <p>Compétences exclusives (article 17-21):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nomination, recrutement et révocation du Directeur général du groupement, - Modification, renouvellement et prorogation de la convention constitutive, - Transformation du Groupement en une autre structure, - Prorogation et dissolution anticipée du Groupement et détermination des mesures nécessaires à sa liquidation, - Adhésion, retrait ou exclusion d'un membre et fixation des modalités de retrait d'un membre, - Adoption et modification du règlement intérieur administratif <p>Compétence exclusive (article 21):</p> <p>Désignation des membres du COS sur proposition du Directeur général</p> <p>Compétence générale:</p> <p>toutes les autres décisions sauf celles exclusives et le cas échéant déléguées</p>	<p>Compétences exclusives (article 17-21):</p> <p>Idem</p> <p>Compétence exclusive (article 21):</p> <p>Idem</p> <p>Compétence générale:</p> <p>toutes les autres décisions sauf celles exclusives et celles déléguées 1 et 2</p>	<p>Compétences exclusives (article 17-21):</p> <p>Idem</p> <p>Compétence exclusive (article 21):</p> <p>Idem</p> <p>Compétence générale:</p> <p>toutes les autres décisions sauf celles exclusives et celles déléguées 1, 2 et 3</p>	<p>Compétences exclusives (article 17-21):</p> <p>Idem</p> <p>Compétence exclusive (article 21):</p> <p>Idem</p> <p>Partie de la compétence générale</p>
<p>Néant</p>	<p>Compétences déléguées 1:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la politique d'acquisition des œuvres ou objets destinés à faire partie des collections - Acceptation ou refus des dons et legs - Fixation des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par le Groupement - Capacité à engager le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclut les transactions à partir du seuil de 25 000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes) - Détermination des conditions générales de ventes - Adoption des grilles tarifaires relatives aux locations d'espace, billetterie d'exposition et ateliers pédagogiques. 	<p>Compétences déléguées 1:</p> <p>Idem</p>	<p>Compétence générale:</p> <p>toutes décisions dont il s'agit sauf celles exclusives et celles déléguées 2 et 3</p>
<p>Compétences exclusives (article 20):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ordonner les recettes et les dépenses du groupement - Assister aux réunions de l'AG, du CA et du Conseil d'Orientation scientifique avec voix consultative - Capacité à engager le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et peut ester en justice - Autorité compétente en matière de marché public - Capacité à consentir à tout mandataire de son choix toute délégation de signature dans la limite des pouvoirs conférés par la convention 	<p>Compétences exclusives (article 20):</p> <p>Idem</p> <p>Compétences déléguées 2:</p> <p>Idem</p> <p>Compétence déléguée 3:</p> <p>Autorisation à solliciter des aides publiques et privées</p>	<p>Compétences exclusives (article 20):</p> <p>Idem</p> <p>Compétences déléguées 2:</p> <p>Idem</p> <p>Compétence déléguée 3:</p> <p>Idem</p>	<p>Compétences exclusives (article 20):</p> <p>Idem</p> <p>Compétences déléguées 2:</p> <p>Idem</p> <p>Compétence déléguée 3:</p> <p>Idem</p>

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG40

Objet de la délibération
DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Vu l'article 21 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 portant création du Conseil d'Orientation Scientifique

Vu les délibérations n°20170317-CA-7 et n°20170317-AG-6 du 17 mars 2017 portant sur la désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique,

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale décide de la modification de la composition du Conseil d'Orientation Scientifique par l'ajout de deux personnalités qualifiées dont le mandat de trois ans débute à compter de la date de la présente délibération :

- Giorgio CAMUFFO, graphiste italien ;
- François CASPAR, graphiste, président de l'Alliance Française des Designers (AFD).

Les modalités de désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique sont fixées par le Règlement intérieur et administratif du groupement.

Le Conseil d'Orientation Scientifique est ainsi composé de 24 membres cités ci-dessous :

- Monsieur Pierre-Yves CACHARD, co-responsable d'Une Saison Graphique au Havre, directeur de la bibliothèque universitaire du Havre.
- Monsieur Giorgio CAMUFFO, graphiste italien
- Monsieur François CASPAR, président de l'Alliance Française des Designers (AFD)
- Monsieur Tony COME, agrégé en arts appliqués, docteur en histoire de l'art, enseignant à l'École européenne supérieure d'art de Bretagne
- Monsieur Christian DEBIZE, directeur de l'École nationale supérieure d'art de Nancy
- Madame Barbara DENNYS, directrice de l'École supérieure d'art et de design d'Amiens

- Madame Amélie GASTAUT, conservatrice, collections publicité et design graphique, Musée des Arts décoratifs
- Madame Carolien GLAZENBURG, conservatrice du design graphique au Stedelijk Museum d'Amsterdam
- Madame Adeline GOYET, designer graphique et typographe, présidente des Rencontres Internationales de Lure
- Monsieur Thomas HUOT-MARCHAND, designer graphique et typographe, directeur de l'Atelier national de recherche typographique
- Monsieur Jérôme KNEBUSCH, enseignant à l'École supérieure d'art de Lorraine
- Madame Annick LANTENOIS, docteure en histoire de l'art, enseignante à l'École supérieure d'art et de design de Valence
- Madame Véronique MARRIER, chef de service Mission design graphique, Centre national des arts plastiques
- Monsieur Malte MARTIN, designer graphique, président de l'association Chaumont design graphique
- Monsieur Anthony MASURE, agrégé en arts appliqués, docteur en esthétique, enseignant-chercheur
- Madame Florence DE MECQUENEM, directrice du Bel Ordinaire, Espace d'art contemporain
- Monsieur Vincent PERROTTET, graphiste, ex-directeur artistique du Festival de Chaumont
- Monsieur Vivien PHILIZOT, maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg
- Madame Anne-Marie SAUVAGE, responsable de la collection d'affiches, département des Estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France
- Madame Catherine DE SMET, docteure en histoire de l'art, maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- Madame Valérie TESNIERE, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
- Monsieur Michel WLASSIKOFF, historien du graphisme et de la typographie
- Monsieur Diégo ZACCARIA, directeur des affaires culturelles de la ville d'Echirrolles, fondateur du mois du graphisme

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président,
Monsieur Evrard DIDIER

le Signe

centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 15/12/2017

Reçu en préfecture le 15/12/2017

Affiché le

15 DEC. 2017

ID : 052-13003237-20171211-20171211AG30-DE

Assemblée générale – 15 septembre 2017
PROCES-VERBAL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

Le Président,



M. Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG31

Objet de la délibération
MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES DEJEUNER

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : MODALITES D'ATTRIBUTION DES CHEQUES DEJEUNER

Vu la délibération numéro 20170317-AG-3 du 17 mars 2017 portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions

Par délibération, en date du 17 mars 2017, le Signe, centre national du graphisme, a instauré une prise en charge par le Groupement d'Intérêt Public du financement à hauteur de 50 % de chèques déjeuner (valeur nominale : cinq euros), pour ses agents contractuels.

Dans un souci d'harmonisation des avantages sociaux pour l'ensemble des agents (agents titulaires actuellement mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont du Bassin Nogentais et du Bassin de Bologne Vignory Froncles et agents contractuels), après avis favorable du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de la création d'un règlement définissant le mode d'attribution des chèques déjeuner intégrant notamment les modalités de calcul en rapport avec les absences éventuelles des agents (absence pour maladie notamment).

Annexe : Règlement intérieur des modalités d'attribution des chèques déjeuner

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG32

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant statut de la fonction publique d'Etat,

Vu l'instruction n°7 du 23 mars 1950 sur les congés annuels et autorisations exceptionnelles d'absences,

Vu la circulaire n°1475 du 20 juillet 1982 relative aux autorisations d'absence pour soigner un enfant malade,

Vu la circulaire FP/4 n°1864 du 9 août 1995 relative au congé de maternité ou d'adoption et autorisations d'absence liées à la naissance pour les fonctionnaires et agents de l'État,

Vu la circulaire n°002874 du 7 mai 2001 relative aux autorisations exceptionnelles d'absence eu au PACS – Pacte Civil de Solidarité,

Vu la circulaire N°FP 2168 du 7 août 2008 qui prévoit des facilités d'horaires accordées aux pères ou mères de famille fonctionnaires et employés des services publics à l'occasion de la rentrée scolaire,

Vu le décret 2013-67 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale et à l'allocation d'accompagnement des personnes en fin de vie pour les fonctionnaires relevant de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret 2013-68 du 18 janvier 2013 relatif au congé pour solidarité familiale pour les agents non titulaires des fonctions publiques de l'État, territoriale et hospitalière,

Vu la première version du règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme, du 15 septembre 2017,

Vu la précédente version du règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme, du 17 mars 2017,

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale décide des modifications à apporter au règlement intérieur du temps de travail des agents du Signe, centre national du graphisme comme suit :

- modification du règlement intérieur du temps de travail (version 3) qui supprime la possibilité d'indemnisation des jours épargnés sur le compte épargne temps, justifiée par l'annualisation du temps de travail
- précision quant au remboursement des frais de déplacements des agents en télétravail qui correspond aux modalités de remboursement prévues pour les autres agents calculées au départ du lieu de résidence administrative (Chaumont) et non du lieu de télétravail, sauf lors de missions ou formations ayant lieu sur le lieu même du télétravail,
- réduction de la quotité de temps de travail autorisée en télétravail à de deux jours maximum par semaine au lieu de 3 jours maximum par semaine dans la version précédente.

Annexe : Règlement intérieur du temps de travail – Version 3

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG33

Objet de la délibération
MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : MODIFICATION DU TABLEAU DES POSTES ET DES EFFECTIFS

Vu la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit (article 109 notamment) ;

Vu le décret n°2013-292 du 5 avril 2013 relatif au régime de droit public applicable aux personnels des GIP ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la circulaire du 17 septembre 2013 relative à la mise en œuvre du décret n°2013-292 du 5 avril 2013 ;

Vu la délibération n° 17032017-AG-3 du 17 mars 2017, portant créations de postes, régime indemnitaire et autres dispositions ;

Vu la délibération n°20170915AG17 du 15 septembre 2017 portant modification du tableau des effectifs ;

Considérant les analyses préalables à l'élaboration du Budget Primitif 2018 et la nécessité de maîtriser les dépenses de personnel ;

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

Considérant la fin de la période de vacance d'emploi des postes désignés ci-après et l'absence de candidats titulaires de la fonction publique ;

L'Assemblée Générale décide des modifications à apporter au tableau des postes et des effectifs votés lors de la dernière séance du 15 septembre 2017.

Les modifications portent sur :

- la suppression du poste 2017-9, filière culturelle, catégorie A, poste d'attaché de conservation du patrimoine, « chargé de mission », non pourvu ;

Le tableau des emplois et des effectifs ainsi modifié au 11 décembre 2017 fait état de 23 emplois, correspondant à 22,57 ETP et 21,33 ETPT. Tous les emplois sont pourvus par des agents dont 7 sont titulaires de la fonction publique et 16 sont contractuels.

Par ailleurs, deux postes occupés actuellement par des agents contractuels devront être supprimés en cours d'année 2018 (à la date des fins de contrats) :

- le poste 2017-23, filière technique, catégorie B, poste de technicien, à

- compter du 1^{er} avril 2018 ;
- le poste 2017-27, filière animation, catégorie C, poste d'adjoint d'animation, à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

Ainsi, le nouveau tableau des emplois et des effectifs du Signé présentera, au 1^{er} avril 2018, 21 emplois, correspondant à 20,57 ETP. Dix emplois seront à pourvoir, concernés par une fin de vacance d'emploi et une procédure de recrutement.

Pour assurer la continuité des missions spécifiques du Signé qui a délibéré de positionner son activité non pas comme un musée à vocation patrimoniale mais de s'engager dans la démarche de labellisation « Centre d'art » à vocation artistique, et si aucun agent titulaire ne se porte candidat, il s'avère nécessaire d'autoriser éventuellement le recrutement d'agents contractuels sur le fondement du 1^o du I de l'article 4 du décret du 5 avril 2013. En effet, les recrutements sur besoins permanents sont possibles sous réserve qu'il s'agisse d'emplois dédiés à l'exercice d'une fonction requérant des qualifications spécialisées nécessaires à la réalisation d'une mission permanente du groupement en l'absence de candidats justifiant de ces qualifications pendant au moins un an, à compter de la date de la publication de la vacance d'emploi, parmi les personnels susceptibles d'être employés au titre du 1^o ou du 2^o de l'article 109 de la loi du 17 mai 2011 susvisée (1^o art 4 du décret n°2013-292 susvisé). Il s'agit de permettre à un GIP de couvrir la totalité de ses besoins. Aucune disposition de la fonction publique territoriale ne s'applique aux modalités de recrutement des agents contractuels par un GIP régi soit par des dispositions ad hoc, soit par renvoi aux dispositions de la fonction publique territoriale.

L'Assemblée Générale décide de la liste suivante correspondant aux neuf postes requérant des qualifications spécialisées en rapport avec l'activité du groupement, dont les profils sont annexés à la présente délibération :

- 2017-4, filière culturelle, catégorie A, « directeur-trice de la programmation » ;
- 2017-10, filière culturelle, catégorie A, « directeur-trice du département du développement culturel » ;
- 2017-11, filière culturelle, catégorie A, « chargé-e, de l'enseignement supérieur, de la formation et de la coopération internationale » ;
- 2017-13, filière culturelle, catégorie A, chargé-e de projets éducatifs et culturels » ;
- 2017-14, filière administrative, catégorie A, « directeur-trice du département de la valorisation et de l'administration » ;
- 2017-19, filière culturelle, catégorie A, « chargé-e de projets accueil, animation, événementiel culturel » ;
- 2017-20, filière culturelle, catégorie A, chargé-e de projets parcours visiteurs, librairie-boutique et commercialisation des éditions » ;
- 2017-25, filière culturelle, catégorie A, responsable du pôle valorisation » ;
- 2017-26, filière culturelle, catégorie A, « directeur-trice du département des collections, des expositions et de la recherche ».

Annexe 1 : Tableau des emplois et des effectifs – version 3

Annexe 2 : Fiches de postes des emplois requérant des qualifications spécialisées.

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président

République Française
Département Haute-Marne
Le Signe Centre National du

le Signe

centre national du graphisme
à Chaumont

Envoyé en préfecture le 16/12/2017
Reçu en préfecture le 15/12/2017
Affiché le **15 DEC. 2017**
ID : 052-130023237-20171211-20171211AG33-DE
Graphisme

Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171215AG34

Objet de la délibération
DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2017

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : DECISION MODIFICATIVE N° 2 APPORTEE AU BUDGET PRIMITIF 2017

Vu la délibération n°20170317-AG-10 du 17 mars 2017 portant sur la proposition de budget primitif 2017 ;

Vu la délibération n°20170915AG15 du 15 septembre 2017 portant décision modificative du budget primitif 2017 ;

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale décide de la décision modificative numéro 2 apportée au budget 2017 du Signe, centre national du graphisme (annexé).

La décision porte sur la décision modificative du budget par nature, au niveau du chapitre et pour chaque section.

La décision modificative revoit les crédits de fonctionnement à la baisse (moins 130 097,05 €), portés à 1 244 896,95 €, de même que les crédits d'investissement (moins 7 144,42 €), portés à 31 065,51 €.

La réévaluation des recettes de fonctionnement concerne notamment la contribution de la Région Grand Est qui a choisi, à l'instar de l'Etat, d'annualiser la subvention versée au titre de la Biennale de design graphique, soit 40 000 € accordés pour l'exercice 2017.

Les ressources propres ont quant à elles été réévaluées à la baisse, notamment les recettes liées au mécénat (moins 30 271 €) en fonction de l'activité et des projets de développement de fin d'année.

La diminution de la contribution de la Ville de Chaumont se justifie par une prise en charge directe d'une partie des frais liés au bâtiment du Signe, notamment les fluides (moins 44 240 €) qui ont été en miroir retirés des dépenses de fonctionnement.

Suite à un arbitrage interne le 6 décembre 2017 sur la nature et le montant des dépenses estimées liées au Signe au cours de l'année 2017, premier trimestre compris, la Ville de Chaumont a décidé de ne pas verser le solde de sa contribution 2017 en compensation, entraînant une diminution supplémentaire de 39 450,31 € en recettes.

Outre la diminution significative des dépenses liées au bâtiment, en particulier des frais de nettoyage qui ont été optimisés (moins 7 225,76 €), la baisse de recettes est compensée par une diminution des dépenses de personnel (moins 9 014,13 €) due à une prise de poste retardée, ainsi qu'à une diminution des dépenses liées aux activités du Signe (principalement éditions, site internet, mécénat, Biennale, fonctionnement des instances) et à l'investissement (numérisation, restauration).

Le réajustement à la baisse de la contribution de la Ville de Chaumont suite à son arbitrage du 6 décembre est compensé par un report vers l'exercice 2018 d'une partie des dépenses de personnel liées à la refacturation des rémunérations des agents titulaires mis à disposition par l'Agglomération de Chaumont pour un montant équivalent. Ce report de charges de personnel sur le budget 2018 aura pour conséquence un réajustement nécessaire de la masse salariale.

Annexe : Décision modificative 2017 numéro 2

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG35

Objet de la délibération
PROGRAMMATION 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : PROGRAMMATION 2018

Vu l'article 3 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 16 mars 2017

La programmation 2018 a été conçue en fonction de plusieurs contextes : le Signe dans l'écosystème du design graphique ; le Signe comme un lieu de vie et un équipement culturel qui a vocation à rayonner sur des territoires, du local à l'international ; le Signe étant une institution venant d'être fondée.

Cette programmation prend en compte les moyens prévisionnels et l'expérience collective l'équipe convoquant son expertise dans la mise en œuvre des projets.

Cette programmation s'appuie également sur la consultation des personnalités membres du Conseil d'orientation scientifique du Signe ; une veille rigoureuse du secteur et l'objectif de labellisation « Centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Les éléments clefs de la programmation 2018 concernent les projets suivants :

Expositions

- Exposition « l'affiche illustrée à la Belle Epoque. La Collection Dutailly » du 23 septembre 2017- 8 janvier 2018 ;
- Exposition « Ralph Schraivogel » du 10 novembre 2017-4 février 2018 ;
- Exposition « Les petits spécimens - Opus 2 : "Tout se transforme " du 14 février-22 avril 2018 ;
- Exposition « Maison papier » du 30 mars.- 16 septembre 2018 ;
- Exposition « Textile » du 2 novembre 2018 – février 2019 ;
- Expositions « XS » qui va présenter de petits formats dans plusieurs espaces du Signe tout au long de l'année afin de dynamiser l'accueil, de proposer des échelles différentes et de faire découvrir des créateurs et des projets sur un mode simple, spontané et peu coûteux ;
- Exposition Une cartographie de la recherche en design graphique (itinérance et développement) dans les écoles d'art et de design de France.

Signe +

Le Signe va assurer une programmation événementielle de l'espace d'accueil du Signe, lieu de vie. Découvertes de projets, collaboration, rencontres en lien avec le café, l'espace de co-working, la librairie et les expositions.

Le laboratoire de formes

Fer de lance d'un projet structurant, le Laboratoire de formes imaginé, expérimente et anticipe les nouvelles formes de design de demain. Pour mener à bien ce projet, le Signe fait appel à un expert : un designer d'espaces, David des Moutis du Studio DDMW.

Préfiguration du centre de ressources

La préfiguration du centre de ressources du Signe permettra de penser une architecture et une articulation des ressources entre projets et outils de médiation, collections, productions, mémoire du lieu et du projet du graphisme à Chaumont.

Le Signe éditions

2018 donnera priorité aux publications destinées à la jeunesse avec deux séries pour penser et manipuler les formes, permettre l'interprétation et susciter l'envie chez le jeune lecteur d'improviser. Les éditions ont le projet de lancer une nouvelle collection « Univers des signes » dirigée par Vivien Philizot : « La collection Univers des signes explorera notre culture visuelle contemporaine. Elle interrogera les dimensions politiques et sociales des différentes formes visuelles de notre univers quotidien. En rapportant ces formes à leur contexte d'usage, à leur circulation géographique, à leur histoire, à leur inscription dans un ensemble d'interactions sociales ou de situations diverses, cette collection s'intéressera à la manière dont notre environnement visuel est toujours et déjà un environnement politique » (Vivien Philizot).

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
L'Assemblée Générale décide de la programmation 2018 du Signe.

Annexes (documents de travail à date) :

- n°1 : Orientations voulues pour la programmation 2018,
- n°2 : Description des projets structurants de la programmation 2018,
- n°3 : Tableau de synthèse des projets d'expositions 2018 - Synthèse projets/axes/typologie

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an què dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG36

Objet de la délibération
AMORTISSEMENT DES BIENS

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : AMORTISSEMENT DES BIENS

L'instruction budgétaire M14 précise les obligations en matière d'amortissement et permet au Signe d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation.

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale décide de l'adoption des durées d'amortissement pour les immobilisations du Signe, centre national du graphisme (tableaux des durées d'amortissement annexés) et de l'application de la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14.

Le mode d'amortissement retenu est le mode linéaire. Le seuil concernant les biens de faible valeur en deçà duquel les immobilisations s'amortissent sur une seule année est de 100 euros unitaire TTC.

Annexe : tableau des durées d'amortissement des immobilisations du Signe

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG37

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2018

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERVY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERVY Charles

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2018

Vu l'article 14 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale décide le présent budget primitif 2018 par nature, au niveau du chapitre pour chaque section.

Le budget primitif 2018 est présenté à l'équilibre, pour un montant total de dépenses et de recettes de 1 811 500€.

La présentation analytique des dépenses et des recettes et la répartition des demandes de subvention jointes en documents de travail permettent d'appréhender la répartition budgétaire selon les projets du Signe décrits dans sa programmation 2018.

RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent en trois catégories analytiques : les contributions des membres du groupement, les subventions publiques, les ressources propres.

Les contributions des membres représentent 74,52% du montant total des recettes (1 350 000€) se répartissant comme suit : 750 000€ pour la Ville de Chaumont, 300 000€ pour l'Etat et 300 000€ pour la Région Grand Est, ces deux derniers membres ayant indiqué que leur apport supplémentaire au budget du Signe prendrait la forme de subventions, le cas échéant.

Le montant des subventions représente 14,08% des recettes (255 000€). Outre l'apport de 40 000€ de la Région Grand Est et de l'Etat au titre des grands projets chaque année (notamment pour la Biennale de design graphique le cas échéant), le Signe prépare deux demandes de subvention spécifiques, la première liée aux activités de médiation (ateliers, visites, dispositifs spécifiques, workshops, conférence, laboratoire de formes, etc.) pour lesquelles une subvention de 50 000 € est demandée à l'Etat et une subvention de 20 000€ est demandée à la Région Grand Est. La seconde concerne le programme de résidences de création, de transmission et de recherche 2018 du Signe, pour lequel une subvention de 30 000€ est demandée à l'Etat.

Les ressources propres représentent quant à elles 8,64% du montant total des recettes (156 500€). Après neuf mois d'exercice budgétaire 2017, le Signe est en mesure d'évaluer de manière plus fiable ses perspectives de recettes liées à sa régie de recettes et au mécénat, dont les objectifs demeurent ambitieux.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, les provisions au titre des immobilisations, quatrième catégorie analytique de recettes, représentent 2,76% du montant total des recettes (50 000€).

DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement (1 761 500€) et d'investissement (50 000€) se répartissent en quatre catégories analytiques : celles liées respectivement aux activités, au fonctionnement du Signe (bâtiment et administration), au personnel et aux imprévus.

Les dépenses liées aux activités du Signe s'élèvent à 539 460€ soit 29,78% du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles permettent la mise en œuvre de la programmation 2018 du Signe et traduisent les missions du Signe telles que prévues dans sa convention constitutive et dans le cahier des charges du label « centre d'art contemporain d'intérêt national ».

Les dépenses liées au fonctionnement du Signe s'élèvent à 194 620€ et représentent 18,38 % du montant total des dépenses toutes sections confondues. Elles se répartissent en charges liées au bâtiment (194 620€), en partie diminuées par rapport à l'année précédente grâce au gain achat réalisé sur le nouveau marché de nettoyage du Signe, en charges liées à l'administration du Signe (88 380€) et en dotations aux amortissements (50 000€, opération d'ordre).

Les dépenses de personnel inscrites au chapitre 012 s'élèvent à 922 040€ soit 50,90% du montant total des dépenses. Dans un souci de maîtrise de la masse salariale, trois suppressions de postes sont prévues pour l'année 2018, ce qui portera à 20,57 le nombre d'ETP contre 23,57 avant la date de la présente assemblée. Toutefois, la ressource principale du Signe pour assurer la poursuite de ses missions demeure la ressource humaine, dont les projets de médiation notamment ne sauraient se passer.

Enfin, les dépenses imprévues inscrites au chapitre 022 s'élèvent à 17 000 € soit 0,94% du montant total des dépenses.

Annexes :

- Budget 2018
- Note relative aux appartements du Signe

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG38

Objet de la délibération
DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'article 17-2 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 ;

Vu la délibération 20170317-AG-2 du 17 mars 2017 portant délégation de l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration peut exercer, par délégation de l'Assemblée Générale, toute compétence normalement dévolue à celle-ci, sous réserve des compétences exclusives listées à l'article 17-2 de la convention constitutive, qui concernent la gouvernance du Groupement.

En date du 17 mars 2017, l'Assemblée Générale a délégué au Conseil d'Administration la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement et en particulier les compétences suivantes :

- Il détermine la politique d'acquisition des œuvres ou objets destinés à faire partie des collections;
- Il accepte ou refuse les dons et legs ;
- Il fixe les conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés conclus par le Groupement ;
- Il engage le Groupement pour tout acte entrant dans son objet et conclut les transactions à partir du seuil de 25 000 € HT (vingt-cinq mille euros hors taxes) ;
- Il détermine les conditions générales de ventes ;
- Il adopte les grilles tarifaires relatives aux locations d'espace, billetterie d'exposition et ateliers pédagogiques.

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

Afin de donner les moyens au Conseil d'Administration d'exercer la charge d'administrer et de régler les affaires du Groupement, l'Assemblée Générale décide d'étendre cette délégation à l'ensemble de ses attributions à l'exception des compétences exclusives de l'Assemblée Générale pour lesquelles le Conseil d'Administration rend un avis. La délégation de la compétence générale au Conseil d'Administration permettra à ce dernier de se réunir de manière autonome sans nécessairement être suivi d'une Assemblée Générale.

Annexe : tableau récapitulatif des compétences des instances

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG39

Objet de la délibération
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ADMINISTRATIF

Nombre de membres :			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017, et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ADMINISTRATIF

Vu l'article 22 de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe, centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017,

Vu la délibération 20170915 AG 14 portant adoption d'un Règlement Intérieur Administratif.

Le règlement intérieur administratif adopté lors de la réunion des assemblées en date du 15 septembre 2015 est modifié et complété comme suit :

- Article 2- 2 - Assemblée Générale du GIP : organisation et droit de vote en cas de suppléance,
- Article 2-3- Assemblée Générale du GIP : modalités des votes,
- Article 3-3- Conseil d'Administration du GIP : organisation de la suppléance et modalités de vote,
- Article 3-4 -Conseil d'Administration du GIP : modalités des votes
- Article 5- Recrutement du Directeur général
- Article 6- Modalités d'exercice des fonctions de Directeur général (frais de représentation et délégations)
- Article 7- fonctionnement du COS

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
L'Assemblée Générale décide les modifications et ajouts au Règlement intérieur Administratif.

Annexe : Règlement intérieur et administratif du GIP – Version 2

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER

DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Séance du 11/12/2017

Référence
20171211AG40

Objet de la délibération
DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE

Nombre de membres			
Afférents	Afférents votants	Présents votants	Qui ont pris part au vote
4	3	3	3

Date de la convocation
27/11/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 3
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission au
Commissaire du Gouvernement

L'an 2017 et le 11 Décembre à 15 heures 30 minutes, l'Assemblée Générale, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Nancy, à l'école nationale supérieure d'art et de design, 1 place Charles Cartier-Bresson, sous la présidence de M. DIDIER Evrard, Administrateur

Membres votants présents : M. DIDIER Evrard (suppléant de Mme GUILLEMY Christine), M. MANGIN Pascal, M. DESSERTY Charles

Membres votants excusés : Mme GUILLEMY Christine

A été nommé(e) secrétaire : M. DESSERTY Charles

Objet de la délibération : DESIGNATIONS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE.

Vu l'article 21 de la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « le Signe centre national du graphisme » approuvée par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2017 portant création du Conseil d'Orientation Scientifique

Vu les délibérations n°20170317-CA-7 et n°20170317-AG-6 du 17 mars 2017 portant sur la désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique,

Après avis favorable du Conseil d'Administration,

L'Assemblée Générale décide de la modification de la composition du Conseil d'Orientation Scientifique par l'ajout de deux personnalités qualifiées dont le mandat de trois ans débute à compter de la date de la présente délibération :

- Giorgio CAMUFFO, graphiste italien ;
- François CASPAR, graphiste, président de l'Alliance Française des Designers (AFD).

Les modalités de désignation des membres du Conseil d'Orientation Scientifique sont fixées par le Règlement intérieur et administratif du groupement.

Le Conseil d'Orientation Scientifique est ainsi composé de 24 membres cités ci-dessous :

- Monsieur Pierre-Yves CACHARD, co-responsable d'Une Saison Graphique au Havre, directeur de la bibliothèque universitaire du Havre
- Monsieur Giorgio CAMUFFO, graphiste italien
- Monsieur François CASPAR, président de l'Alliance Française des Designers (AFD)
- Monsieur Tony COME, agrégé en arts appliqués, docteur en histoire de l'art, enseignant à l'Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne
- Monsieur Christian DEBIZE, directeur de l'Ecole nationale supérieure d'art de Nancy
- Madame Barbara DENNYS, directrice de l'Ecole supérieure d'art et de design d'Amiens

- Madame **Amélie GASTAUT**, conservatrice, collections publicité et design graphique, Musée des Arts décoratifs
- Madame **Carolien GLAZENBURG**, conservatrice du design graphique au Stedelijk Museum d'Amsterdam
- Madame **Adeline GOYET**, designer graphique et typographe, présidente des Rencontres Internationales de Lure
- Monsieur **Thomas HUOT-MARCHAND**, designer graphique et typographe, directeur de l'Atelier national de recherche typographique
- Monsieur **Jérôme KNEBUSCH**, enseignant à l'Ecole supérieure d'art de Lorraine
- Madame **Annick LANTENOIS**, docteure en histoire de l'art, enseignante à l'Ecole supérieure d'art et de design de Valence
- Madame **Véronique MARRIER**, chef de service Mission design graphique, Centre national des arts plastiques
- Monsieur **Malte MARTIN**, designer graphique, président de l'association Chaumont design graphique
- Monsieur **Anthony MASURÉ**, agrégé en arts appliqués, docteur en esthétique, enseignant-chercheur
- Madame **Florence DE MECQUENEM**, directrice du Bel Ordinaire, Espace d'art contemporain
- Monsieur **Vincent PERROTTET**, graphiste, ex-directeur artistique du Festival de Chaumont
- Monsieur **Vivien PHILIZOT**, maître de conférences associé à l'Université de Strasbourg
- Madame **Anne-Marie SAUVAGE**, responsable de la collection d'affiches, département des Estampes et de la photographie, Bibliothèque nationale de France
- Madame **Catherine DE SMET**, docteure en histoire de l'art, maître de conférences à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- Madame **Valérie TESNIERE**, directrice de la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine
- Monsieur **Michel WLAŚSIKOFF**, historien du graphisme et de la typographie
- Monsieur **Diego ZACCARIA**, directeur des affaires culturelles de la ville d'Echirrolles, fondateur du mois du graphisme

Après avis favorable du Conseil d'Administration,
l'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le 14/12/2017
Le Président
Monsieur Evrard DIDIER